



MAIRIE
Place de la Mairie
56 560 GUISCRIF
☎02 97 34 00 56
mairie.guisriff@gmail.com

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de GUISCRIF dûment convoqué le 23 Juin deux mille vingt-et-un, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente, le jeudi premier juillet deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Mme COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, Mme LE FERREC Danielle, M. LE MOAL Nicolas, M. JAMET François, M. L'HELGOUALCH Pascal, M. BOTHUAN Joël, M. CAUDEN Stéphane, Mme VEGER Marion, Mme PONTREAU Marie, Mme LE FERREC Solenn, M. LANGLET Ronan et Mme TERREE Marie-Christine.

Absents : Mme LE DU Maryse, M. QUERE Jérémie

Secrétaire de séance : Mme DUIGOU Anne-Marie
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

DCM 2021-028 – CONVENTIONNEMENT POUR L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Guisriff a déposé une demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour l'école publique et privée.

Le dossier de demande a été accepté en date du 28/05 dernier.

Afin que l'Etat puisse nous verser la subvention, il convient de signer une convention de financement qui nous sera transmise avant le 13/07.

Ci-dessous le récapitulatif des dépenses et financement :

	Montant prévisionnel TTC		Montant de la subvention accordée		Autofinancement TTC	
	Ecole publique	Ecole privée	Ecole publique	Ecole privée	Ecole publique	Ecole privée
Volet équipement - socle numérique (VPI tactiles, tablettes, ordinateurs, ..)	12 100,00 €	7 000,00 €	7 350,00 €	4 900,00 €	4 750,00 €	2 100,00 €
Volet services et ressources numériques (déploiement des usages numériques en classe, outils numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents)	708,00 €	400,00 €	354,00 €	200,00 €	354,00 €	200,00 €
TOTAL	12 808,00 €	7 400,00 €	7 704,00 €	5 100,00 €	5 104,00 €	2 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention de financement avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et tous documents relatifs à cette affaire,

Vote :

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 1

DCM 2021-029 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR L'ACQUISITION DE JEUX A LA LUDOTHEQUE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-022

Madame le Maire explique que la ludothèque de Guisriff est ouverte aux publics durant toutes les heures d'ouverture de la médiathèque. Les jeux sont également mis à disposition dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfant Parent.

La ludothèque s'est par ailleurs enrichie de jeux à destination des résidents de Prad Dero. Des actions spécifiques sont par ailleurs organisées à l'occasion de la journée mondiale du jeu et de la semaine du jeu de société.

Il s'agit dès lors de compléter l'offre de la ludothèque, l'acquisition de jeux à hauteur de 2 608,30 € HT est ainsi programmée pour l'année 2021.

Aucun achat n'a été effectué en 2020 étant donné que les animations prévues ont été annulées dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces achats peuvent être subventionnés par la Caisse d'Allocation Familiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet d'achat de jeux pour un montant prévisionnel de 2 608,30 € hors taxes ;
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - Participation de la CAF - 30 % : 782,49 € ;
 - Autofinancement - 70 % : 1 825,81 €
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de la CAF.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

DCM 2021-030 – ATTRIBUTION DE LOTS AU LOTISSEMENT DE LA GARE

Vu la délibération n°61/2015 sur le principe de la vente à 1,00 € TTC du m² pour certains lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff adoptée par le Conseil Municipal en date du 30 octobre 2015 - délibération n°76/2015 ;

Vu la délibération n°77/2015 portant création d'une commission d'attribution des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la délibération n°18/2020 prolongeant l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la présentation de la candidature de M. LEFEBRE examinée par la commission municipale d'attribution en date du 12 Juin 2021 ;

Vu la présentation de la candidature de Mme MAILY examinée par la commission municipale d'attribution en date du 12 Juin 2021 ;

Vu la présentation de la candidature de M. LEJEUNE et Mme LE FLOCH examinée par la commission municipale d'attribution en date du 19 Juin 2021 ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots suivants :

- lot n°17 attribué à M. LEFEBRE ;
- lot n°23 attribué à Mme MAILY ;
- lot n°24 attribué à M. LEJEUNE et Mme LE FLOCH.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

SPONSORING COURSE « FOR BETTER OAR WORSE »

Madame le Maire invite M. et Mme Jones a présenté leur projet de course à la rame – Atlantic Challenge édition 2023 de 5000 kms en 45 jours.

Ils demandent à la commune un sponsoring avec le logo de la commune sur leur bateau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DONNE** un accord de principe sur leur demande
- **DECIDE** de déterminer le montant de la subvention lors d'un prochain conseil municipal,

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

DECISION N°1/2021 -TRAVAUX D'AMENAGEMENT IMPASSE DES MESANGES – ATTRIBUTION DES LOTS

Article 1 :

Suite à la mise en concurrence concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'impasse des Mésanges, le lot n°1 – Terrassements, voirie, espaces verts a été attribué à l'entreprise PIGEON sise à Hennebont (56) pour un montant de 79 516.00 € HT.

Article 2 :

Suite à la mise en concurrence concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'impasse des Mésanges, le lot n°2 – Réseaux eaux usées, eaux pluviales a été attribué à l'entreprise EUROVIA sise à Hennebont (56) pour un montant de 19 889.50 € HT.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Préfet et à Madame le Receveur Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Vu et adopté, Le 08/07/2021

Le secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU.



Le Maire,
Renée COURTEL.



